



FEDERATION DES  
CLUBS DE LA DEFENSE

Pierrefonds, le 08/09/2023

-----  
CLUB SPORTIF ET  
ARTISTIQUE  
DE LA DEFENSE - DUPUIS  
-----

**SECTION GOLF**

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE SECTION 2023-2024**

### **Article 1 : objectifs**

La section GOLF a pour objectif la découverte et le perfectionnement de la pratique du golf conformément au règlement de la FFG et conformément aux conditions de la convention de partenariat entre le GOLF de BOURBON de L'ETANG-SALE et le CSA2D (selon les offres promotionnelles en annexe 1).

### **Article 2 : responsables de la section**

Responsable de la section : Olivier

Mail : [golf1.resp.csa2d@gmail.com](mailto:golf1.resp.csa2d@gmail.com)

### **Article 3 : conditions d'adhésion**

L'inscription à la FCD et au CSA2D doit précéder l'inscription à la section.

La section est ouverte aux membres du CSA2D militaires d'active ou de réserve, âgés de 18 ans minimum, à jour de leurs cotisations.

La pratique du golf au sein du GOLF de BOURBON implique l'adhésion à la FFGolf (cf. article 7 de l'annexe1), la licence fédérale s'étalant sur une année civile.

Chaque adhérent pourra consulter le règlement de la section sur le site internet du CSA2D ([csa2d.com](http://csa2d.com)).

### **Article 4 : tarifs pratiqués**

#### **4.1 Adhésion à la section**

- Catégorie 1 : 10 €.
- Catégorie 2 : la section ne leur est pas ouverte.
- Catégorie 3 : la section ne leur est pas ouverte.
- Catégorie 4 : la section ne leur est pas ouverte.

#### **4.2 Licence FFGolf**

Règlement auprès du GOLF de BOURBON :

- 74 € fin de saison 2023 et 2024 compris (si adhésion dès septembre 2022)
- 58 € en 2024.

#### **4.3 Forfait INFINITEE**

Règlement auprès du GOLF de BOURBON (*selon le partenariat entre le club de Golf et le CSA2D, les tarifs sont négociés – annexe 2*) :

- forfait 12 mois par personne : 90 €/mois.
- forfait 6 mois par personne : 80 €/mois.

### **Article 5 : organisation des activités**

Lieu : GOLF de BOURBON, à L'Etang-Salé

Horaires : Chaque adhérent est tenu de réserver ses séances d'entraînement directement auprès du secrétariat de la structure GOLF de BOURBON au 02 62 26 33 39.

Deux fois par an les membres de la section se regrouperont pour une activité commune sur le parcours. Une note d'activité encadrera cette activité.

## **Article 6 : matériels et équipements personnels nécessaires**

### **6.1 Matériel**

- La section CSA2D possède du matériel (clubs, sacs) qu'il pourra prêter aux adhérents sur demande.
- Le Golf Bourbon pourra mettre à disposition du matériel lors des cours et entraînements.
- Un sac de golf et une ½ série de clubs sont offerts dans le cadre du forfait Infinitee (cf. descriptif de la convention)

### **6.2 Equipement**

- Gant et balles à charge des adhérents
- La tenue du joueur doit rester conforme aux règles de l'Etiquette (Polo de rigueur + jupe / pantalon ou bermuda). Pantalon et short en Jeans et débardeurs sont interdits.

## **Article 7 : sécurité**

Tous les membres sont couverts par le CSA2D (assurance FCD).

Tout problème physique doit être signalé au responsable de la séance. La transmission de l'alerte se fera par liaison téléphonique au responsable de la section, à l'antenne médicale de la caserne DUPUIS (poste 25910) ou au SAMU de Saint Pierre (15) en fonction de la gravité de la blessure et un compte rendu sera effectué au président du CSA2D.

## **Article 8 : Activités hebdomadaires**

Tous les vendredis matin de 6H30 à 08H30 les membres de la section pourront effectuer un entraînement au practice, au petit parcours ou sur le parcours « 9 trous » (pour les détenteurs de la carte verte). Des séances de cours de perfectionnement seront organisées sur ce créneau suivant les disponibilités des moniteurs professionnels du Golf BOURBON.

Pour le personnel militaire, l'inscription au cahier CSA de la compagnie est obligatoire.

## **Article 9 : mesures sanitaires**

La section golf respectera toutes les recommandations gouvernementales et celles de la FCD.

La situation sanitaire Covid-19 actuelle permet la pratique de toutes les activités sportives ou culturelles sans restriction. Néanmoins, et en fonction de l'évolution de l'épidémie, certaines mesures pourraient à nouveau être imposées ou adaptées. Les différentes sections du CSA2D devront donc être en mesure d'appliquer et de faire appliquer les éventuelles recommandations et prescriptions préfectorales locales, Dans ce cadre, des consignes spécifiques pourront être transmises par le comité directeur en cours de saison.

Le responsable de section  
**Olivier**

Le président du CSA2D  
**Olivier**

**ORIGINAL SIGNÉ**



## ANNEXE 1

### CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 AVEC SOCIÉTÉ RÉUNIONNAISE DU GOLF DE BOURBON

#### Article 1 : Dispositions Générales

Les membres de la section golf du CSA2D pourront bénéficier des conditions accordées et présentées ci-après sous réserve de :

1. Fournir la liste des adhérents de la section à la signature de la présente convention
2. Être à jour de leur cotisation
3. Présenter leur carte membre à l'accueil du golf

La SRGB se donne la possibilité de refuser une personne ne présentant pas de justificatif d'appartenance à son Association et n'étant pas sur la liste des adhérents de la section Golf du CSA2D.

**Les adhérents souhaitant bénéficier des conditions accordées à la section golf du CSA2D devront obligatoirement être licenciés à la Fédération Française de Golf :**

Tarif Licence du 1<sup>er</sup> Septembre 2023 jusqu'au 31 Décembre 2024 : 74€

Tarif Licence du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024 : 58€

#### Article 2 : Avantages Partenariat

La SRGB propose 3 avantages au CSA2D :

##### **1. Pour découvrir le Golf : les Initiations au Golf – 2 Heures**

Pour découvrir le golf, les adhérents de la section golf du CSA2D bénéficieront d'un tarif préférentiel sur les initiations au Golf le dimanche matin de 10h00 à 12h00 de **20€ au lieu de 25€.**

Pour promouvoir son activité, des initiations pourront être organisées à la demande de la section golf du CSA2D auprès de la Direction de la SRGB.

Ces initiations seront organisées et encadrées par les enseignants diplômés salariés de la SRGB. Les groupes ne devraient pas dépasser 12 personnes.

##### **2. Pour apprendre le golf : les forfaits enseignements**

Pour apprendre le golf, les adhérents de la section golf du CSA2D bénéficieront d'une **remise de 10%** sur le tarif Public sur les forfaits enseignement

- FORFAIT INFINITEE – Validité 1 An

- FORFAIT CARTE VERTE – Validité 6 Mois

- FORFAIT PROGRESSION – Validité 6 Mois

##### **3. Pour jouer au golf : abonnement & la carte « Le Club Classic »**

Pour jouer au golf, les adhérents de la section golf du CSA2D bénéficieront d'une **remise de 10%** sur le tarif public sur les Abonnements au Parcours :

- ABONNEMENT - 12 Mois

- ABONNEMENT TEMPORAIRE – 1 à 9 mois

Les adhérents de la section golf du CSA2D bénéficieront également d'un tarif préférentiel sur la Carte Réseaux LeClub CLASSIC au Tarif de **39€ au lieu de 49€.**

Les forfaits Enseignement et Abonnement souscrits sont soumis à l'acceptation du contrat de vente et de ses CGV.

### **Article 3 : Durée**

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée qui prendra effet à la date de signature de la présente convention et s'achèvera le 31 décembre 2022. Il pourra faire l'objet d'un éventuel renouvellement après renégociation entre les parties.

### **Article 4 : Responsabilité**

Le CSA2D sera représenté par le responsable section Golf désigné :

- Mr Olivier Debien

Ce dernier sera le point de contact et l'interface entre la SRGB et les adhérents de la FCD/CSA2D.

Les modalités pratiques seront précisées dans un règlement intérieur de section.